

Le 26 Mai 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M BAERT à M CHOCRAUX

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°27/2021

Signature d'une convention de groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture ».

Vu la délibération n°2021/102 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault du 06 avril 2021 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture ».

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

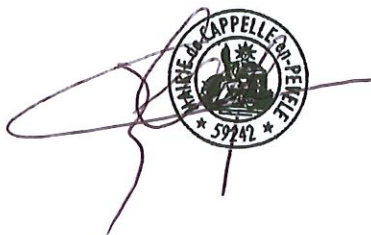
Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (19 voix pour), le conseil municipal décide :

- De participer au groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture » ;
- D'opter pour l'électricité dite verte avec (5 voix contre, 14 voix pour, 0 abstention) ;
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le 31/05/2021 
ID : 059-215901299-20210526-31052021_D27BP-DE

DATE DE PUBLICATION : 31/05/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 31/05/2021